



AS/PoI (2012) CB 09

19 décembre 2012

Fpcb09_12

Aux membres de la Commission des questions politiques et de la démocratie

Carnet de bord de la réunion qui a eu lieu à Turin, Italie les 13-14 décembre 2012

La Commission des questions politiques et de la démocratie, réunie à Turin (Italie), sous la présidence de M. Pietro Marcenaro (Italie, SOC):

Jeudi 13 décembre 2012, de 9h à 16h, en ce qui concerne :

– **Lluís Maria de Puig**: a rendu hommage à son ancien membre et ancien président de l'Assemblée, M. Lluís Maria de Puig, qui venait de décéder ;

– **Conférence « Droits de l'Homme et Politique Etrangère »** : a entendu des allocutions de bienvenue par M. Piero Fassino, Maire de Turin ; M. Jean-Claude Mignon, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; Mme Gabriella Battaini-Dragnon, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe ; et M. Luigi Vitali, Président de la délégation italienne auprès de l'Assemblée parlementaire ;

.a entendu des contributions des orateurs invités :

- Mme Elsa Fornero, Ministre du Travail, des Politiques Sociales et de l'Égalité des chances
- M. Lamberto Dini, Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat italien
- M. Stavros Lambrinidis, Représentant spécial pour les droits de l'homme de l'Union européenne
- M. Vladimir Lukin, Médiateur de la Fédération de Russie
- M. Gianni Magazzeni, Chef des Branches américaine, européenne, et d'Asie centrale, Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies
- M. Nicolas J. Beger, Directeur du Bureau des institutions européennes d'Amnesty International, Bruxelles
- Père Paolo Dall'Oglio, prêtre jésuite italien et fondateur du monastère Deir Mar Mûsa en Syrie
- M. Kostantin Dolgov, Représentant Spécial pour les droits de l'homme et l'Etat de droit du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie

.a tenu un débat sur *Droits de l'Homme et Politique Étrangère* avec la participation de présidents des Commissions des affaires étrangères et des droits de l'homme de parlements nationaux des États membres du Conseil de l'Europe et a approuvé une déclaration (voir en annexe) ;

Jeudi 13 décembre 2012, de 16h à 18h, en ce qui concerne :

– **Évaluation du partenariat pour la démocratie avec le Parlement du Maroc** (*Rapporteur: M. Luca Volontè, Italie, PPE/DC*) : a tenu un échange de vues sur la base d'une note introductive du Rapporteur, avec la participation de M. Karim Ghellab, Président de la Chambre des Représentants du Maroc, et a déclassifié la note introductive ;

– **Les activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en 2010-2012** (*Rapporteur: M. Tuur Elzinga, Pays-Bas, GUE*) : a examiné et approuvé un rapport et a adopté à l'unanimité un projet de résolution ;

Vendredi 14 décembre 2012, de 9h à 13h, en ce qui concerne :

– **La situation au Kosovo¹ et le rôle du Conseil de l'Europe** (*Rapporteur: M. Björn von Sydow, Suède, SOC*) : a tenu un échange de vues avec M. Hydajet Hyseni-Kaloshi, Vice-Président de la Commission des relations internationales de l'Assemblée du Kosovo, parti PDK, représentant la majorité au pouvoir, et M. Sabri Hamiti, Vice-Président de l'Assemblée du Kosovo, parti LDK, représentant l'opposition ; a examiné et approuvé un rapport et a adopté à l'unanimité un projet de résolution et un projet de recommandation ;

– **Violence à l'encontre des communautés religieuses** (*Rapporteur: M. Luca Volontè, Italie, PPE/DC*) : a tenu une audition avec la participation de : Père Paolo Dall'Oglio, prêtre jésuite italien et fondateur du monastère Deir Mar Mûsa en Syrie ; et M. Khaled Fouad Allam, Professeur en sociologie du monde musulman et en histoire et institutions des pays islamiques, Université de Trieste ;

– **Travaux futurs :**

. a entendu une communication de M. Latchezar Toshev (Bulgarie, PPE/DC), Rapporteur sur *Nouveaux efforts parlementaires pour créer un pacte de stabilité dans le Caucase du Sud*, sur la façon dont il avait l'intention de continuer à travailler sur ce rapport jusqu'à la partie de session de janvier 2013 ;

. a entendu une communication de M. Mevlüt Çavuşoğlu (Turquie, GDE), Rapporteur sur la *Demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la République du Kirghizstan* ;

. a fait appel à candidatures pour rapport sur *Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2012-2013* ;

– **Activités des sous-commissions** : a entendu une communication du Président de la Sous-commission des relations extérieures sur la visite à New-York (6-7 décembre 2012) ;

– **Suivi des textes adoptés émanant de la Commission** : a entendu une communication de son Président et a décidé de transmettre au Bureau un document contenant des commentaires des rapporteurs sur les réponses aux recommandations au Comité des Ministres émanant de la Commission en 2011 ;

– **1153^{bis} réunion des Délégués des Ministres, Tirana, 9 novembre 2012** : a pris note du Bilan de la Présidence albanaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et des Priorités de la Présidence andorrane du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;

– **Prochaines réunions** : a décidé de tenir ses prochaines réunions comme suit :

- 21-25 janvier 2013 (1^{ère} partie de session), Strasbourg
- 21-22 mars 2013, Rabat, Maroc
- 22-26 avril 2013 (2^{ème} partie de session), Strasbourg
- 30-31 mai 2013, Paris
- 24-28 juin 2013 (3^{ème} partie de session), Strasbourg
- 6 septembre 2013, Paris
- 30 septembre – 4 octobre 2013 (4^{ème} partie de session), Strasbourg
- 8 novembre 2013, Paris
- 10-11 décembre 2013, Paris

D. Chatzivassiliou, J. Ary, P. Chevtchenko, S. Arzilli

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directeur Général, Directeurs et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

¹ Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

ANNEXE

DÉCLARATION DE TURIN

Conférence sur les droits de l'homme et la politique étrangère

Turin, 13 décembre 2012

Des représentants des commissions des affaires étrangères et des commissions des droits de l'homme des parlements des États membres du Conseil de l'Europe et des parlementaires membres de la commission des questions politiques et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, réunis à Turin,

CONVAINCUS:

- qu'il est nécessaire de renforcer les liens entre droits de l'homme et politique étrangère et de défendre plus activement la paix dans le monde ;
- que la politique extérieure ne peut négliger les droits de l'homme ni être guidée uniquement par la *Realpolitik*. L'histoire récente a démontré qu'une telle politique est non seulement moralement déplorable, mais aussi risquée, et qu'elle n'empêche ni le développement de crises, ni l'émergence de graves urgences humanitaires ;
- que la démocratie ne peut être exportée et que l'état de droit et les droits de l'homme ne peuvent naître que de la volonté des peuples eux-mêmes, comme les révolutions arabes l'ont montré récemment ;
- qu'il est nécessaire de soutenir les défenseurs des droits de l'homme et de consulter les organisations non gouvernementales œuvrant pour les droits de l'homme avant de définir des stratégies de politique étrangère ;
- que le dialogue, la coopération et les échanges politiques, économiques et culturels sont nécessaires pour affirmer les principes de démocratie, droits de l'homme et état de droit à l'échelle mondiale ;

DEMANDENT aux autorités des États membres du Conseil de l'Europe:

- de déployer une action politique systématique et coordonnée pour défendre les droits de l'homme, renforcer la démocratie et l'état de droit et promouvoir la paix ;
- d'intégrer systématiquement les normes de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de l'Europe dans leurs stratégies nationales en faveur des droits de l'homme ;
- de concevoir des stratégies nationales destinées à promouvoir la ratification pleine et entière des principaux instruments des droits de l'homme et, après leur ratification, de garantir leur mise en œuvre ;
- de faire un usage cohérent et judicieux de la « clause de conditionnalité » dans tous les accords bilatéraux et de prendre en compte les violations des droits de l'homme dans leur dialogue politique et économique avec des pays tiers ;
- de donner la priorité au dialogue politique, à la négociation et au suivi systématique du respect des engagements dans toute stratégie de politique étrangère, et d'associer l'action diplomatique à un débat public et transparent ;
- de consulter, soutenir et protéger les défenseurs des droits de l'homme et ceux qui luttent pour la liberté et la démocratie ;
- de respecter, dans leur propre pays, les droits de l'homme qu'elles demandent aux autres de reconnaître, et de coopérer efficacement avec les mécanismes de suivi nationaux et internationaux ;
- de veiller à la pleine mise en œuvre de la Résolution 1901 (2012) et de la Recommandation 2004 (2012) sur les droits de l'homme et la politique étrangère, adoptées par l'Assemblée parlementaire le 3 octobre 2012 ;

INVITENT l'Union européenne:

- à promouvoir la cohérence des choix et des comportements des États membres de l'UE en matière de politique étrangère, afin de donner un nouvel élan aux initiatives politiques et diplomatiques visant à soutenir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ;
- à tirer pleinement parti des instruments pertinents et du savoir-faire de l'ONU et du Conseil de l'Europe, y compris dans la mise en œuvre des traités de droits de l'homme de l'ONU et, le cas échéant, de la Convention européenne des droits de l'homme ;

PROPOSENT:

- que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe organise, sur une base institutionnelle, des réunions des Commissions des affaires étrangères et des droits de l'homme des parlements des États membres du Conseil de l'Europe et invitent le Parlement Européen à se joindre à l'organisation de ces réunions.